



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-173-
Date de télétransmission	19/12/2024
Date de réception préfecture	SPORTS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-173

**FINANCES** : COMPLEXE GYMNIQUE – FIXATION DE TARIFS DE LOCATION LORS D'UTILISATION DES SALLES

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Stéphane FINARD  
Adjoint aux Sports

**Le conseil municipal,**

Le complexe gymnique d'Arques accueille de manière très régulière des délégations (fédérations et clubs) françaises et étrangères dans le cadre, soit de la préparation pour les jeux olympiques ou d'un championnat, soit d'entraînements.

Dans le cadre des accords passés avec le Conseil Général et la Région pour le financement de l'équipement dans le cadre notamment des jeux olympiques, aucune tarification n'est appliquée pour les délégations nationales en ce qui concerne la location de l'équipement.

En revanche, il convient d'instaurer une tarification pour les clubs et délégations qui souhaitent venir s'entraîner au complexe gymnique, la prestation incluant la mise à disposition de l'équipement, l'accès aux sanitaires et douches, l'accès libre à la salle de musculation (19 personnes au maximum) et les consommables (magnésie, eau, papier, ...).

<i>Prix en € par gymnaste</i>	<b>Groupe &lt; à 20 personnes</b>		<b>Groupe de 21 à 50 personnes</b>		<b>Groupe supérieur à 51 personnes</b>	
	<i>Journée (6h)</i>	<i>1/2 Journée (3h)</i>	<i>Journée (6h)</i>	<i>1/2 Journée (3h)</i>	<i>Journée (6h)</i>	<i>1/2 Journée (3h)</i>
Salle GAF/GAM (Gymnastique Artistique Féminine / Masculine)	10,00 €	7,00 €	8,00 €	6,00 €	7,00 €	5,00 €
Secteur GAF ou GAM	8,00 €	6,00 €	7,00 €	5,00 €	5,50 €	4,00 €
Salle TSA (Trampoline, Tumbling, Sports acrobatiques)	9,00 €	7,00 €	7,50 €	5,50 €	6,00 €	4,50 €
Salle AEROBIC	8,00 €	6,00 €	7,00 €	5,00 €	5,50 €	4,00 €
Salle GR (Gymnastique Rythmique)	8,00 €	6,00 €	7,00 €	5,00 €	5,50 €	4,00 €
Salle DANSE (25 pers. maximum)	6,00 €	5,00 €	5,00 €	4,00 €		

Accès sauna (6 personnes) ou bainé (1 personne) : 6 €/ personne pour 20 minutes

Location salon VIP pour entreprise (142 personnes au maximum) : 300 € pour une demi-journée et 500 € pour la journée

**Après avoir entendu son rapporteur,**

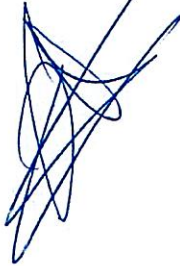
**ARTICLE 1 : SE PRONONCE** sur ces tarifs.

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU



Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 19 DEC. 2024 et publication ou  
notification le 19 DEC. 2024

Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL